# Les profils des élus locaux et élues locales en charge du sport en France



**Cyril Cloup** – cyril.cloup@free.fr
**Michel Koebe** –koebel@wanadoo.fr

Novembre 2026

**Plan général de l'étude**

1. Introduction
2. Méthodologie
3. L'analyse des profils des élu·es locaux

3.1. L'analyse des profils des élus locaux en charge du sport : adjoints au maire en charge du sport, autres adjoints, maires, conseillers municipaux

- 3.1.1 Âge moyen
- 3.1.2 Répartition hommes/femmes
- 3.1.3 Catégories socioprofessionnelles (CSP)
- 3.1.4 Rang dans l'exécutif municipal (adjoint, conseiller délégué)
- 3.1.5 L'analyse des intitulés des délégations des adjoints au sport et des conseillers municipaux délégués au sport
- 3.1.6 Les différentes compositions des exécutifs locaux en charge du sport

3.2. L'analyse des profils des élus communautaires en charge du sport : vice-présidents en charge du sport, présidents, conseillers communautaires en charge du sport

- 3.2.1 Âge moyen
- 3.2.2 Répartition hommes/femmes
- 3.2.3 Catégories socioprofessionnelles (CSP)
- 3.2.4 Rang dans l'exécutif communautaire (vice-président ou conseiller)
- 3.2.5 L'analyse des intitulés des délégations dans le domaine du sport
- 3.2.6 Ville de provenance (ville centre ou pas)

3.3. La comparaison avec les élus locaux à la culture (adjoints et élus communautaires)

- 3.3.1 Âge moyen
- 3.3.2 Répartition hommes/femmes
- 3.3.3 Catégories socioprofessionnelles (CSP)
- 3.3.4 Rang dans l'exécutif municipal et communautaire
- 3.3.5 L'analyse des intitulés des délégations dans le domaine de la culture

## 1. Introduction

Malgré son importance stratégique en termes d'animation du territoire, de santé publique, de cohésion sociale et d'identité locale[1], le rôle des élus locaux et élues locales en charge du sport[2] au sein des communes et des intercommunalités demeure largement méconnu, tant dans ses réalités quotidiennes que dans ses logiques décisionnelles.

La littérature scientifique et professionnelle reste limitée dans ce domaine : peu d'études se sont intéressées à ces acteurs et actrices politiques, pourtant centraux dans la structuration des politiques sportives territoriales : leur domaine de responsabilité au sein des collectivités locales porte sur plus de 12 milliards d'euros par an de dépenses sportives, soit 60 % du financement public du sport[3].

C'est la raison pour laquelle Cyril Cloup et Michel Koebel ont souhaité analyser les caractéristiques des élus locaux en charge du sport, comprenant les élus municipaux (adjoint·e au maire et conseiller·e municipal·e délégué·e) et communautaires (vice-président·e et conseiller·e communautaire délégué·e).

L'étude poursuit quatre objectifs principaux :

- La connaissance du profil des élus locaux dans les villes de plus de 30 000 habitants ;
- Leur rang et leur rôle dans la gouvernance locale ;
- La comparaison avec les élus locaux en charge de la Culture qui est souvent évoquée dans les exécutifs locaux
- Une comparaison avec les mandats précédents afin d'identifier les tendances lourdes qui peuvent se dégager.

Cette triple lecture statistique, sociologique et professionnelle permet d'apporter un éclairage inédit sur les profils des élu·es en charge du sport, et leurs effets potentiels sur les politiques sportives locales en France.

Pour répondre à cet enjeu, les deux auteurs ont souhaité croiser leurs approches et leurs travaux respectifs :

- **Cyril Cloup** est consultant en stratégies, politiques sportives et relations publiques. Il dispose d'une connaissance fine des enjeux et de l'écosystème sportif français acquise auprès des élus locaux, des collectivités territoriales, des fédérations sportives, des

[1] Voir Koebel M., « Le sport, enjeu identitaire dans l'espace politique local », *Savoir/Agir*, 15, 2011 (p. 39-47) (hal-02889498).

[2] Afin de rappeler tout au long du texte qu'il s'agit aussi bien de femmes que d'hommes, nous adopterons le plus souvent possible (en essayant de ne pas rendre la lecture trop difficile) une écriture inclusive, en utilisant le point médian quand c'est possible.

[2bis] « Etude des attentes et des besoins des acteurs du sport en France : prospectives 2035 » (avril 2022), « Guide ministériel de recommandation sanitaire des équipements sportifs Covid-19 «2020/2021) » ,« Municipales Sport 2026 », « Les 10 défis des élus locaux en charge des sports » (Jurisport, février 2026), « La piscine de demain : entre mutation et révolution » (2024), « Requiem pour une stratégie gagnante des activités physiques à des fins de santé en France » (2025), « A quoi ressemblera le club de demain » (juin 2025)

[3] BPCE L'Observatoire - Économie du sport, *Les collectivités territoriales, 1er financeur public du sport*, 2022.

institutions et des acteurs économiques. Ancien directeur général de l'Association nationale des élus en charge du sport (ANDES), il a piloté plusieurs travaux de référence et publications[2bis] sur les politiques publiques du sport en France pour accompagner la décision publique. Il est également cofondateur du label « Ville Active & Sportive » qui comptabilise désormais plus de 1000 villes labellisées.

- **Michel Koebel** est professeur émérite de sociologie à l'université de Strasbourg, membre de l'unité de recherche « Sport et sciences sociales ». Ses recherches, centrées sur la sociologie de l'espace politique local, l'ont amené plus d'une fois à appliquer ses connaissances au domaine spécifique du sport et des élu·es qui en ont la charge, et notamment sur les mandats 2008-2014 et 2020-2026, qui ont pu être mobilisés dans la présente étude à des fins de comparaison avec le mandat actuel.

## 2. Méthodologie

Le choix des auteurs de l'étude s'est porté sur les 285 villes de plus de 30 000 habitants de métropole et outre-mer, à des fins de comparabilité avec les deux précédentes enquêtes menées sur le sujet, portant respectivement sur les mandatures 2008-2014 et 2020-2026[4].
Ce périmètre permet également de comparer des organisations municipales présentant des niveaux similaires de complexité et de responsabilités.

**Tableau 1 : Présentation de l'échantillon : villes et intercommunalités**

| **Communes** | **30 à 50 000 habitants** | **50 à 80 000 habitants** | **80 000 habitants et +** | **Total** |
|---|---|---|---|---|
| **Nombre** | **155** | **72** | **58** | **285** |
| **%** | 54,4% | 25,3% | 20,4% | 100,0% |
| **Adjoint·es sport** | 136 | 67 | 55 | 258 |
| **%** | 53% | 26% | 21% | 100,0% |
| **Conseillers municipaux sport** | 86 | 60 | 45 | 191 |
| **%** | 45% | 31% | 24% | 100% |

| **Intercommunalités** | **50 à 100K habitants** | **100 à 150K habitants** | **150 à 300K habitants** | **300K et + habitants** | **Total** |
|---|---|---|---|---|---|
| **Nombre** | **34** | **44** | **43** | **32** | **153** |
| **%** | 22,2% | 28,8% | 28,1% | 20,9% | 100,0% |
| **Vice-président·es sport** | 16 | 25 | 23 | 15 | 79 |
| **%** | 20% | 32% | 29%M | 19% | 100,0% |
| **Conseiller·es communautaires sport** | 6 | 15 | 16 | 9 | 46 |
| **%** | 12% | 33% | 35% | 20 | 100% |

[4] Comme l'échantillon de ces deux enquêtes ne comportaient que la moitié des villes de 30 à 50 000 habitants (à partir d'un échantillon aléatoire), et que l'enquête sur la nouvelle mandature débutant en 2026 se voulait exhaustive, le traitement des deux premières enquêtes, à des fins de comparabilité, a attribué un poids de 2 unités à chaque ville de la tranche non exhaustive.

Les données mobilisées proviennent de plusieurs sources :

- Les sites internet institutionnels des collectivités locales étudiées (afin de repérer le nom des élu·es, d'une part en charge du sport, et d'autre part en charge de la culture, ainsi que leur rang dans l'exécutif local)
- Le répertoire national des élus (RNE) qui fournit un certain nombre de données
- Les services municipaux (lorsque l'information n'était pas ou que partiellement disponible en ligne)

Plusieurs variables sociodémographiques et politiques ont été étudiées : le sexe, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle, le rang dans l'exécutif municipal, l'intitulé des délégations associées, ainsi que d'autres éléments permettant de caractériser le profil et la place de l'élu dans la gouvernance locale du sport.

Ces données ont été comparées avec celles de l'ensemble des élu·es, celles des exécutifs, avec quelques détails pour les maires seul·es, le ou la premier·e adjoint·e, les adjoint·es du premier tiers de l'exécutif, du second et du troisième tiers, toujours à des fins de comparaison avec les précédents mandats où ces données étaient disponibles[5], et parce que l'ordre dans l'exécutif est aussi un ordre de prestige[6].

Cette étude repose sur un important travail de collecte et de consolidation de données, permettant de constituer une base d'observation particulièrement exhaustive à l'échelle nationale[7].

Les auteurs ont souhaité compléter ces données municipales – relativement fiables grâce au RNE[8] – en s'intéressant, pour ce mandat 2026-2032, aux exécutifs communautaires[9]. Malheureusement, ces données – également disponibles via le RNE – sont plus limitées en ce

[5] Malheureusement, depuis la mandature 2014-2020, deux données ne sont plus disponibles dans le RNE : l'appartenance politique (de nombreux élu·es s'y sont opposé) ; le nombre de voix obtenues (ce qui avait permis pour la mandature 2008-2014 de repérer les élu·es de l'opposition, qui ont un profil bien particulier, qui se situe généralement entre celui des maires et celui des premier·es adjoint·es).

[6] Voir Koebel M., « Dans l'ombre des maires. Le poids des hiérarchies dans le choix des adjoints des villes moyennes françaises », *Métropolitiques*, 20 janvier 2014 (hal-03642229v1). Voir également : Koebel M., « Le profil social et politique des adjoint-e-s aux sports des villes françaises », *Sciences sociales et sport*, 9, 2016 (p. 39-47) (hal-03261688v1).

[7] Malgré l'opiniâtreté (frisant parfois l'acharnement) des auteurs dans la conquête de données les plus exhaustives possible, quelques rares élu·es manquent à l'appel (du fait de la non-transmission via les préfectures associées, à l'absence totale des données sur internet et dans la presse et les médias locaux).

[8] Le Répertoire national des élus (RNE) comporte une part d'erreurs, qui sont liées à leur caractère déclaratif au moment des candidatures. Ces erreurs sont liées en partie à une méconnaissance, par les candidat·es, de la classification de leur profession, et en partie à une volonté délibérée de se présenter d'une certaine manière. Rares pour le sexe et l'âge, un peu plus fréquentes quand il s'agit de la catégorie socioprofessionnelle, surtout pour celles et ceux qui ont fait de la politique leur métier depuis longtemps : certain·es ont tendance à mettre en avant leurs origines populaires (en faisant référence non à leur profession « politique », mais à leur dernière profession avant de faire de la politique leur métier), d'autres ressentent le besoin de s'élever socialement (des origines trop populaires peuvent – malheureusement – faire l'objet de dénigrement dans le milieu politique. Une autre source d'erreur est liée aux retards dans la remontée des informations via les préfectures (notamment la liste des adjoint·es et leur rang), surtout en provenance de l'outre-mer, qu'il a été possible de compléter dans quasiment tous les cas grâce aux sites internet des villes, ou parfois par des vidéos de séances d'installation des conseils municipaux concernés.

[9] Dans cet article, le terme « communautaire » sera préféré à celui d'« intercommunalité », parce qu'il n'est question que d'EPCI à fiscalité propre, les différents types de communautés (et, par extension, les métropoles).

qui concerne les exécutifs (président·es et vice-président·es), du fait de délais beaucoup plus longs dans la transmission des données[10].

Le panel représenté correspond aux villes d'une population supérieure à 30 000 habitants et des intercommunalités d'une population supérieure à 50 000 habitants.

## 3. L'analyse des profils des élu·es locaux

## 3.1. Les élu·es locaux en charge du sport des villes de plus de 30 000 habitants

### 3.1.1. La question de l'âge

Graphique 1 : courbe des âges des élus municipaux (mandat 2026-2032)

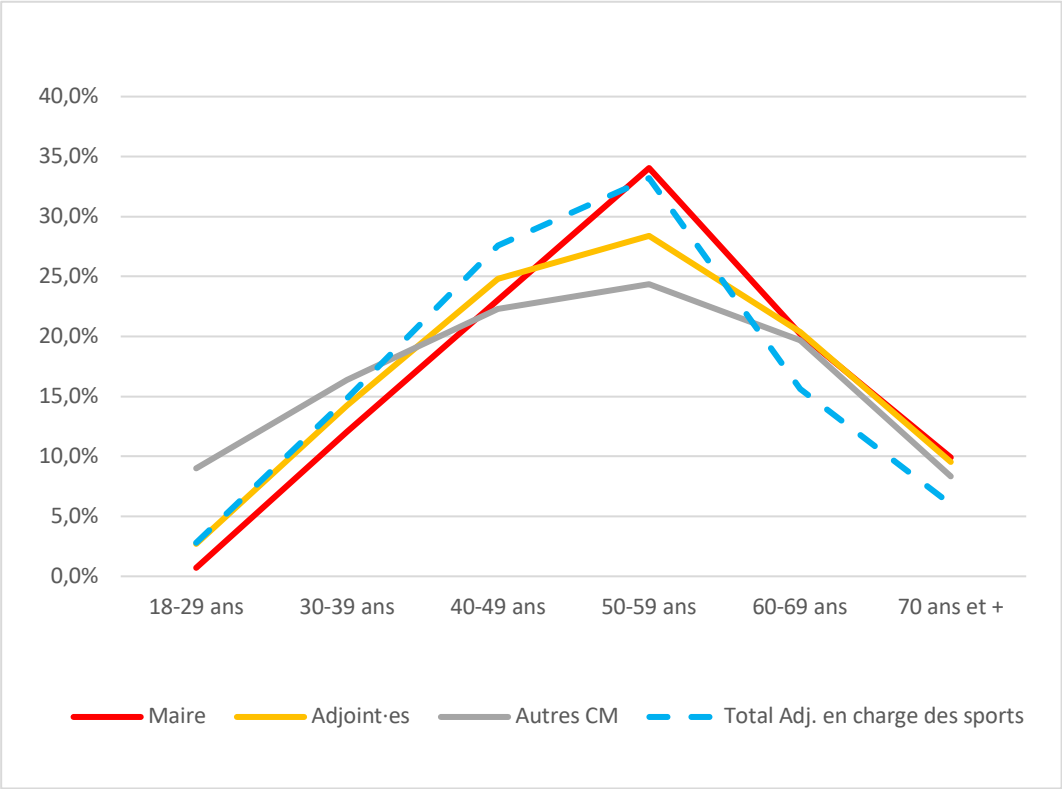


L'âge moyen des élus locaux de notre échantillon est de 50,7 ans, leur âge médian (l'âge où il y a autant d'élu·es plus jeunes que plus âgé·es) est légèrement plus élevé : 51,7 ans.

L'âge moyen et médian pour les adjoint·es en charge du sport est de 51,1 ans. L'âge moyen de la population française de plus de 18 ans étant de 40,8 ans, les élus locaux sont plus âgés en moyenne de +10,3 ans par rapport à la population en âge de voter.

[10] Au moment de rédiger cet article, la grande majorité des exécutifs communautaires n'étaient pas disponibles dans le RNE. Le positionnement des VP en charge du sport et de la culture n'ont donc pas pu être approfondis comme dans l'étude des conseils municipaux.

Ces âges (moyen et médian) pour les adjoint·es en charge du sport est de 51,1 ans. Comme le montre le graphique 1 (courbe en pointillés bleus), leur pic se situe dans la tranche d'âge des 50-59 ans (32,4 %), suivie de près par les 40-49 ans (28,1 %). Ainsi, la tranche d'âge 40-59 ans représente 60,5 % des adjoint·es en charge du sport, alors qu'elle ne représente que 25,3 % de la population française.

À l'inverse, les 18-29 ans ne représentent que 2,7 % de ces adjoint·es, alors que cette tranche d'âge correspond à 13,9 % de la population française. On peut affirmer que l'attribution de la délégation « sports » est très inégalitaire selon l'âge.

En comparaison avec l'échantillon global des maires en France[11], l'âge moyen des maires en 2026 au moment de leur élection est de 59 ans (58,9 ans en 2020). Les femmes maires sont un peu plus jeunes que les hommes (57,1 ans en moyenne pour les femmes contre 59,5 ans pour les hommes).

⇨ Le comparatif avec les précédents mandats

L'évolution de l'âge des élu·es locaux depuis 2014 montre une sensible augmentation des plus « jeunes » élu·es (les moins de 40 ans).

Les maires de moins de 40 ans sont passé·es de 2,8 % (mandat 2014-2020) à 12,8 % (mandat 2026-2032).
Cette évolution est un peu moins sensible à mesure que l'on s'éloigne des postes les plus proches du pouvoir (maire, 1er adjoint).

Graphique 2 : évolution dans le temps de la courbe des âges des adjoint·es en charge du sport

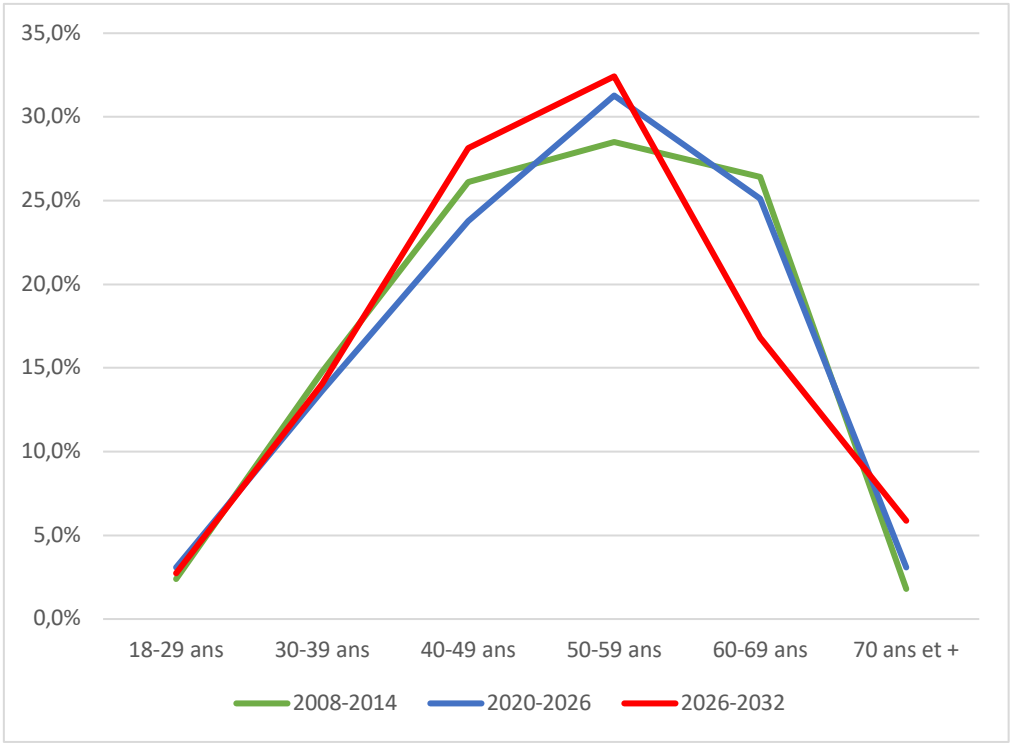


[11] Maire info du lundi 27 avril 2026

Les adjoint·es en charge du sport de moins de 40 ans sont restés globalement stables au cours des derniers mandats. En revanche, les 40-59 ans – qui représentent le plus gros effectif – sont passés de 54,6 à 60,5 %.

Peut-on dire que les adjoints en charge du sport se sont globalement rajeunis avec ce mandat 2026 – 2032 par rapport aux précédents mandats ?

La délégation « sport », quand elle est exclusive, fonctionne comme un marqueur qui « vieillirait » les élu·es qui en ont la charge (on n'y trouve d'ailleurs plus un·e seul·e adjoint·e de moins de 30 ans) ; associer le sport à d'autres délégations les « rajeunirait » (ce qui se remarque notamment dans le faible pourcentage de plus de 60 ans).

Mais ces tendances ne doivent pas occulter la logique globale qui montre que, plus on se rapproche des postes les plus prestigieux (et les plus dotés en pouvoir) jusqu'au maire, plus l'âge augmente (même si cette règle ne semble pas s'appliquer à celles et ceux qui s'occupent exclusivement du sport : après 60 ans, et surtout après 70 ans, ils et elles sont de plus en plus souvent relégués dans le 3e tiers des rangs des adjoint·es, c'est-à-dire vers les rangs les moins prestigieux).

### 3.1.2. La répartition des hommes et des femmes

Graphique 3 : la répartition des élu·es par sexe (mandat 2026-2032)

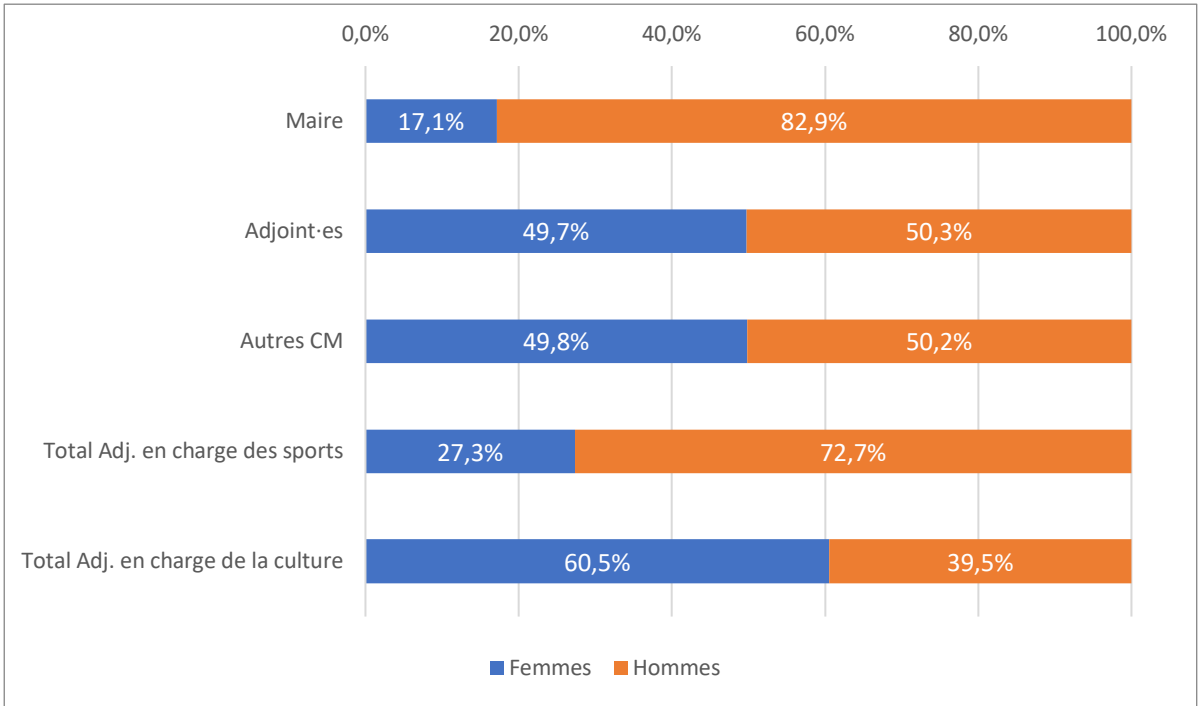


Si l'on atteint aujourd'hui quasiment la parité pour l'ensemble des élus locaux (49.1 % de femmes) et pour l'ensemble des adjoint·es au maire (49,7 % de femmes) des villes de plus de

30 000 habitants[12], c'est parce que la loi sur la parité est passée par là. Mais comme cette loi ne s'applique qu'aux scrutins de liste, elle n'affecte pas les maires (seulement 17,1 % de femmes). Pour le sport, on est encore très loin de la parité puisqu'on ne trouve que 27,3 % de femmes. Et ça n'a pas beaucoup évolué depuis 2008, contrairement aux adjoint·es à la culture qui, de 38 % de femmes, sont passé·es à plus de 60 %.

La seule obligation est l'alternance des sexes dans les listes proposées au scrutin[13]. Pour le sport, on ne trouve ainsi que 27,3 % de femmes (et ce chiffre très inégalitaire tombe même à 25,9 % quand le sport est la seule attribution)

⇨ Le comparatif avec les précédents mandats

Graphique 4 : l'évolution de la part des femmes selon le poste occupé dans les exécutifs

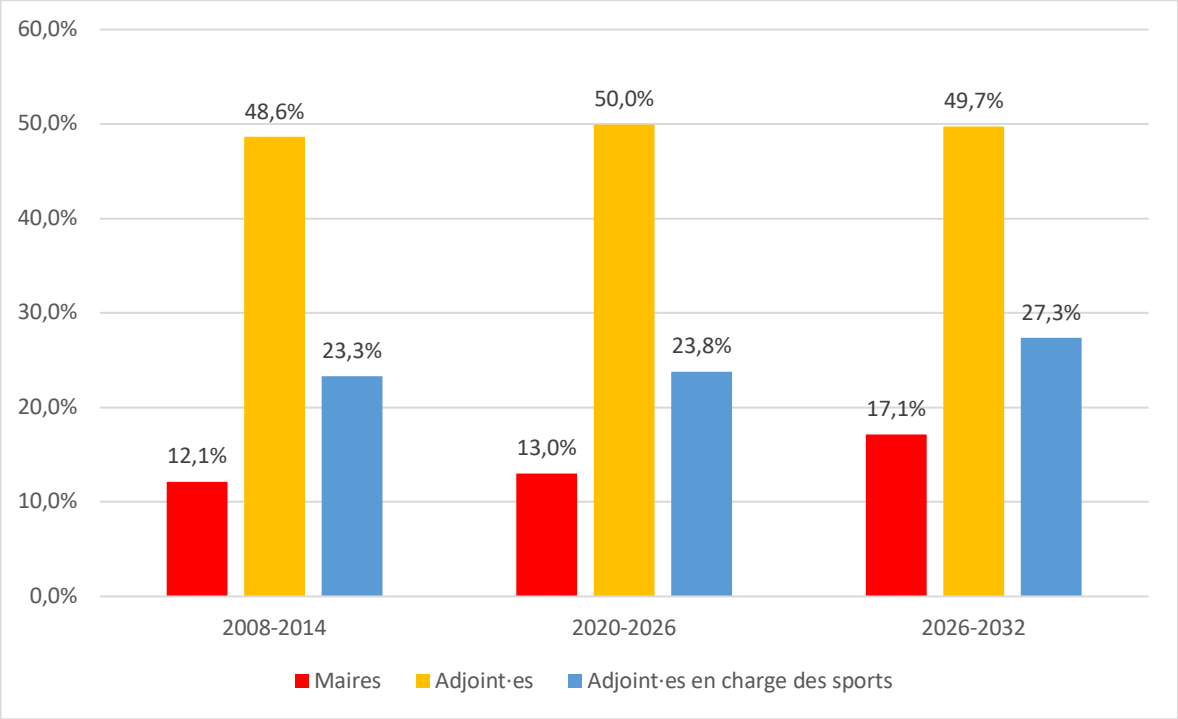


L'évolution de la place des femmes dans les conseils municipaux des villes de plus de 30 000 habitants va dans le sens de ce que voulait impulser la loi sur la parité ; pour le scrutin de 2026, elle va même dans une certaine mesure au-delà de la simple mécanique due à la loi.

[12] Les chiffres pour toutes les communes françaises ne sont pas très éloignés puisque les conseils municipaux comptent aujourd'hui 48,1 % de femmes et elles représentent 47,4 % des adjoint·es (ce n'est pas le cas des premières adjointes qui ne représentent globalement que 38,7 % des premier·es adjoint·es, alors qu'elles sont légèrement majoritaires dans notre échantillon). Les femmes maires ne représentent quant à elles que 22,8 % des maires en France.

[13] Dans la quasi-totalité des cas, aucune des listes présentées par l'opposition n'a de chance d'obtenir le moindre adjoint, du fait que l'attribution des postes n'est pas proportionnelle. C'est l'ensemble d'une liste qui est élue, et comme le ou la maire dispose automatiquement d'une majorité confortable (du fait de la règle lui attribuant 50 % des sièges du conseil municipal avant que ne s'applique la proportionnelle), c'est elle ou lui qui voit sa liste complète d'adjoint·es remporter ce scrutin.

La tendance générale va ainsi vers l'augmentation progressive de la proportion de femmes. Pour les maires, l'augmentation est réelle, mais reste timide : on passe de 12,1 % à 17,1 % de femmes maires.

Pour les adjoint·es, l'obligation d'alternance n'interdit pas de commencer plus souvent par des hommes. Or la réalité évolue en faveur des femmes, puisqu'elles ne représentaient que 33,6 % des premier·es adjoint·es pour le mandat 2008-2014, et qu'elles en représentent désormais 50,7 %.
Quant aux adjoint·es en charge du sport, la proportion penche toujours massivement du côté des hommes. Pourtant les femmes sont de plus en plus présentes, puisqu'elles passent de 23,3 % pour la mandature 2008-2014 à 27,3 % pour la mandature actuelle, soit une augmentation sensible. On reste cependant encore très loin de la parité.

### 3.1.3. Les catégories socioprofessionnelles (CSP)

Tableau 1 : la provenance des élus locaux des villes de + 30 000 habitants selon le secteur public ou privé

| Fonction | Privé | Public | Indéterminé |
|---|---|---|---|
| Maires | 44,4% | 52,5% | 3,1% |
| Ensemble des adjoint·es | 58,2% | 34,5% | 7,3% |
| Adjoint·es au sport | 61,6% | 32,9% | 5,5% |
| Adjoint·es à la culture | 46,7% | 42,5% | 10,8% |

Si les maires sont majoritairement issus du secteur public (52,5 %), les adjoint·es sont majoritairement issus du secteur privé (58,2 %).

Quant aux adjoint·es au sport, ils présentent la plus forte proportion de profils issus du privé (61,6 %), alors que les adjoint·es à la culture affichent une répartition plus équilibrée entre privé (46,7 %) et public (42,5 %).

Ces chiffres sont à relativiser avec l'ensemble des villes en France : plus le nombre d'habitants augmente, plus les maires et conseillers municipaux sont issus du secteur public, et à partir de 3 500 habitants, la proportion de maires venant du secteur public s'accélère.

Tableau 2 : Les catégories socioprofessionnelles des élus locaux (mandat 2026-2032)

| | Agric expl | Art/ Comm/ ChdE | CPIS | Prof interm | Empl | Ouv | Retr | Aut ss act prof |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Maire | 0,7% | 5,6% | 64,0% | 5,6% | 2,1% | 0,0% | 12,2% | 9,8% |
| Adjoint·es | 0,5% | 7,7% | 49,4% | 14,3% | 6,9% | 0,7% | 16,2% | 4,4% |
| **Adjoint·es au sport** | **0,4%** | **5,9%** | **52,3%** | **14,8%** | **9,8%** | **1,2%** | **11,7%** | **3,9%** |
| Autres CM | 0,6% | 7,9% | 44,6% | 14,6% | 8,8% | 1,3% | 15,1% | 7,2% |

Le tableau 2 permet d'avoir une vue globale sur les élu·es des villes de plus de 30 000 habitants et d'y situer en particulier la part que représentent les retraité·es dans les diverses catégories d'élu·es.
Contrairement aux idées reçues (avoir plus de temps libre à la retraite fait qu'elle serait surreprésentée chez les élu·es), ils sont deux fois moins représentés dans leur catégorie (15,1 %) que dans la population française de 25 ans et plus[14] (32,6 %).

La seconde donnée intéressante est de voir que, chez les adjoint·es en charge du sport, la part des retraité·es est inférieure à celle de leurs collègues adjoint·es ; la catégorie des inactifs n'est que de 15,6 % quand, dans les autres catégories, elle oscille entre 20,6 % et 22,3 %.

Graphique 5 : Catégories socioprofessionnelles des élu·es hors retraités et autres sans activité professionnelle (mandat 2026-2032)

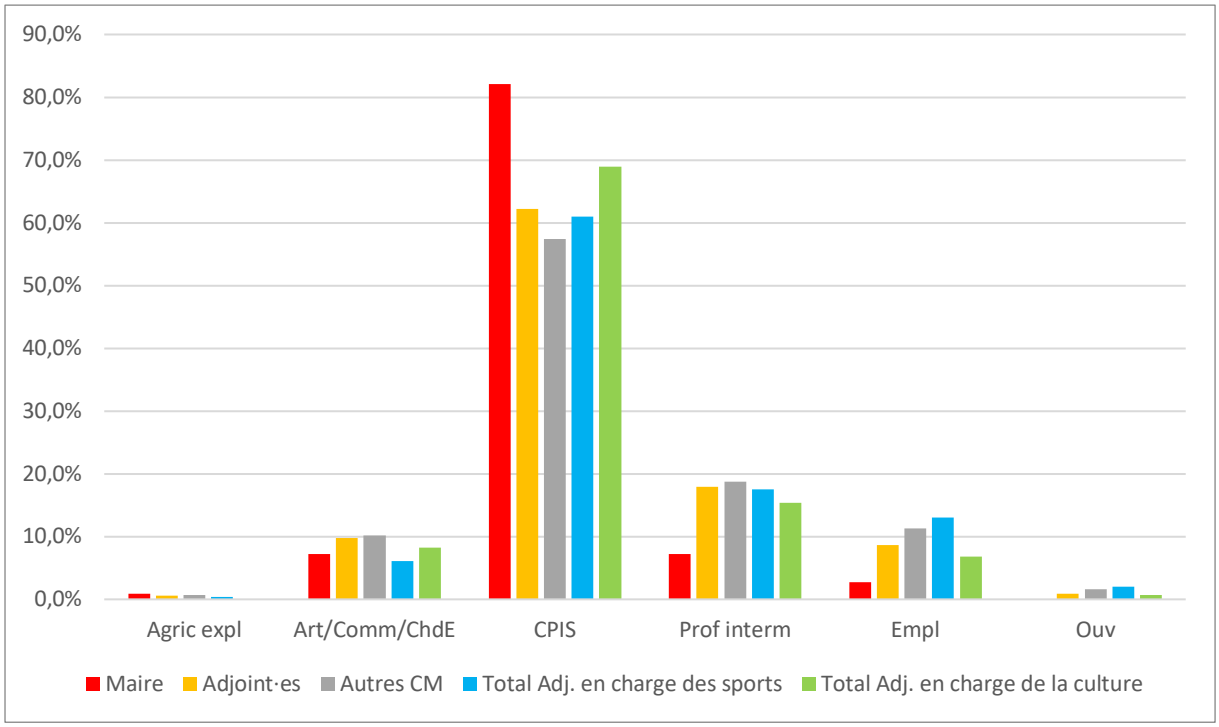


En se concentrant sur les données relatives aux personnes en activité, le graphique 3[15] montre que la vie politique locale dans les villes françaises est dominée par la catégorie des cadres[16], la plus aisée sur le plan économique, culturel, social et symbolique. Plus la taille de la commune augmente et plus le poste à responsabilité est élevé – c'est-à-dire plus la position concentre du pouvoir –, plus les cadres sont représenté·es. Les ouvrier·es et employé·es, qui

[14] Habituellement, pour le calcul de la part des retraité·es dans la population, on utilise plutôt la catégorie des 15 ans et plus, où les retraité·es ne représentent que 27,9 % (Insee, 2023), mais, compte tenu de l'âge des élu·es en France, il est préférable, pour la comparaison, de ne prendre que les 25 ans et plus.
[15] Dans la perspective présente, la catégorie des retraité·es a été écartée (ainsi que celle des « Autres sans activité professionnelle », parce qu'elle ne permet pas de se rendre compte de la hiérarchie sociale. De même, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise ne permettent pas vraiment de distinguer celles et ceux qui dirigent les plus grandes entreprises ou détiennent les plus gros commerces (ou les plus grandes exploitations pour les agriculteurs).
[16] Pour une plus grande commodité de lecture, nous appellerons « cadres » la catégorie des « cadres et professions intellectuelles supérieures » dans la suite du texte.

pourtant représentent 43,7 % de la population active, disparaissent presque totalement quand on s'élève dans la hiérarchie du pouvoir local.

Si l'on s'intéresse de plus près aux adjoint·es en charge du sport, 61,2 % d'entre elles et eux font partie des cadres. Très loin derrière, on trouve les professions intermédiaires (17,6 %) et les employé·es (13,1 %). Ferment la marche à des taux insignifiants, les artisans, commerçants et chefs d'entreprises (6,1 %), les ouvriers (1,6 %) et les agriculteurs (0,4 %).

Cette répartition se situe entre la moyenne des adjoint·es au maire (62,2 % de cadres) et l'ensemble des autres conseillers municipaux (57,4 % de cadres). En revanche, la part des cadres s'accentue fortement pour les maires avec 82,1 %.

Cependant, si l'on rapporte ces chiffres aux pourcentages présents dans la population active, l'ordre ci-dessus n'est pas tout à fait le même : entre les ouvrier·es qui sont 10,8 fois moins représenté·es et les cadres qui le sont 2,5 fois plus.

Cela signifie clairement qu'un membre des cadres a 27,7 fois plus de chances de devenir adjoint·e en charge du sport qu'un·e ouvrier·e. Selon le même calcul, après les ouvrier·es viennent les agriculteurs, les employé·es puis les professions intermédiaires, avec respectivement 8,1, 4,8 et 3,7 fois moins de chances qu'un membre des cadres et professions intellectuelles supérieures d'accéder à ce poste d'adjoint·e.

*⇨ Le comparatif avec les précédents mandats*

Comme les précédents travaux l'ont montré[17], la sélectivité sociale s'accentue avec la position de pouvoir au sein du conseil municipal : plus on se rapproche du poste de maire (qui concentre le plus de pouvoir), plus la part de cadres est importante, et moins la part d'ouvriers et d'employés est présente.

Ce constat, fait en 2016 sur la mandature 2008-2014, s'est fortement accentué : si 74,4 % des maires étaient cadres, c'est aujourd'hui 82,1 %, alors que les cadres ne représentent que 19,6 % de la population active ; à l'inverse, les employé·es et ouvrier·es, qui pourtant représentent aujourd'hui 43,7 % de la population active, ne sont quasiment plus représentés chez les maires (2,7 % aujourd'hui).

Qu'en est-il des adjoint·es en charge du sport ?
Pour la mandature précédente (2020-2026), il a été d'ores et déjà montré qu'ils étaient en perte de prestige[18]. L'analyse de leur position sociale moyenne pour la mandature actuelle atténue en partie cette perte de prestige social[19], la part des cadres parmi les adjoint·es en charge du sport a augmenté de manière significative (passant de 54,2 % à 61,0 % pour le

[17] Voir l'article paru en 2016 dans *Sciences sociales et sport* (déjà cité).
[18] Voir Koebel M., « Les adjoint·es en charge des sports ont perdu de leur prestige », *Jurisport : la revue juridique et économique du sport*, 271, 2026 (p. 25-28).
[19] La notion de prestige social, liée au capital symbolique de la théorie de l'habitus et du champ de Pierre Bourdieu, est à comprendre ici comme un prestige associé à une profession, du fait de sa reconnaissance sociale. Ce prestige s'ajoute aux avantages qu'un élu doit à sa fonction (une indemnité et certains autres avantages en nature – capital économique –, l'accroissement de son réseau durable de relations – capital social –, et l'accroissement de certaines compétences – capital culturel – qu'il ou elle n'aurait pas eu l'occasion d'expérimenter s'il ou elle n'avait pas été dans cette position d'élu·e).

mandat actuel), pendant que la part des employé·es et ouvrier·es[20] a légèrement baissé (de 16,8 % à 15,0 %).

Mais cette plus grande sélectivité sociale doit être analysée en relation avec celle du reste de l'exécutif. Chez les adjoint·es en charge du sport, la part des cadres est de 61,2 %, assez proche de la moyenne des adjoint·es (qui est de 62,2 %). Là où la différence est notoire, c'est la part des ouvrier·es et employé·es : pour la moyenne des adjoint·es, elle est de 9,5 %, mais elle grimpe à 15 % pour celles et ceux en charge du sport, un taux qui est même supérieur à celui du reste du conseil municipal. Cette sélectivité sociale se cristallise dans le rang occupé dans la hiérarchie de l'exécutif et dans le prestige qui y est associé, ce qui conditionne en partie les chances que le sport soit valorisé dans la collectivité.

### 3.1.4. Le rang dans l'exécutif municipal

Nous entrons là dans un aspect important de l'analyse des caractéristiques des élus et en particulier des adjoint·es en charge du sport.

La place du sport dans le rang des adjoint·es ne peut se résumer à la place qu'occupe le sport dans les préoccupations de la tête de liste – le ou la futur·e maire en cas de victoire – ou dans son projet politique. Dans la constitution d'une liste municipale, l'ordre des candidat·es reflète souvent un équilibre entre différentes compétences, expériences et ancrages locaux.
La place occupée par les futur·es adjoint·es résulte généralement d'une réflexion menée en amont, principalement par la tête de liste, afin de réunir une équipe capable de porter efficacement le projet municipal.

Concernant le sport, la position de l'élu·e en charge de cette délégation dépend non seulement de l'importance accordée à ce domaine, mais aussi de sa connaissance du territoire, de son réseau local et de sa capacité à gagner la confiance et à mobiliser les acteurs sportifs, afin qu'ils participent et soutiennent les projets municipaux dans le domaine sportif.

Ainsi, la place du sport dans l'organisation municipale constitue un indicateur intéressant de son niveau de reconnaissance aussi bien au sein de l'équipe municipale que dans les réseaux locaux du sport et/ou de l'activité physique.

Tableau 3 : Comparaison du rang des adjoint·es en charge du sport selon qu'ils et elles ont été ou non reconduites dans leur fonction par rapport au mandat précédent

| Type d'adjoint·e | 1er tiers | 2e tiers | 3e tiers |
|---|---|---|---|
| Adjoint·e reconduit·e | 28,9 % | 36,1 % | 35,1 % |
| Nouvel·le adjoint·e | 15,7 % | 37,1 % | 47,2 % |

[20] La part des ouvrier·es et employé·es dans la population active est un bon indicateur de la représentation des classes populaires, même si, chez les élu·es, le rapport entre les deux sous-catégories soit très nettement en faveur des employé·es : dans le rapport ouvrier·es/employé·es, ce rapport est de 13,2 %/86,8 % chez les élu·es des villes de notre échantillon, alors que, dans la population active française (Insee 2025), il est de 41,9 %/58,1 %.

La question qui se pose est de savoir ainsi comment se positionnent en moyenne les adjoint·es en charge du sport dans cette hiérarchie des exécutifs locaux des villes françaises de plus de 30 000 habitants.

On les retrouve, comme dans les précédentes analyses[21] plutôt en milieu de tableau, mais en léger déclin avec une position moyenne de 5,9 sur 10.

Le tableau 3 permet de constater que les nouveaux adjoint·es en charge du sport sont presque deux fois moins présents dans le premier tiers que les adjoints renouvelés, ce qui pourrait être lié à la prime donnée à l'expérience de ces derniers.

### 3.1.5. L'analyse des intitulés des délégations des adjoints au sport et des conseillers municipaux délégués au sport

#### 3.1.5.1 Les adjoints au sport

Tableau 4 : Le nombre de villes de + 30 000 habitants avec ou sans adjoint au sport

| Type de ville | Nombre | % |
|---|---|---|
| Villes avec adjoint·e au sport | 255 | 89,5 % |
| Villes sans adjoint·e au sport | 30 | 10,5 % |
| Total villes étudiées | 285 | 100 % |

Sur les 285 villes étudiées, 193 maires ont été réélus (67,7 %) et 92 maires nouvellement élus (32,3 %). Une trentaine ne dispose pas d'adjoint·e au sport, cette absence est suppléée dans la quasi-totalité des cas par la nomination d'un·e conseiller·e municipal·e délégué·e aux sports (sauf pour la ville de Bastia).

Sur les 285 villes étudiées, 255 disposent d'un·e adjoint·e au sport. Parmi elles, seulement 97 ont renouvelé leur mandat (38 %) et 159 ont été nouvellement élu·es (62 %).
L'analyse concerne donc 255 délégations contenant une référence au sport.

Tableau 5 : classement des délégations des adjoint·es en charge du sport selon les termes utilisés dans la délégation[22]

| Termes employés pour les délégations | Nombre | % |
|---|---|---|
| Sport seul ou (vie-, affaires-, développement-, politique-, excellence) sportif/ve | 79 | 31% |
| Sport ou (vie-, politique-, développement-, rayonnement-, pratique-, équipement-) sportif/ve + domaine associé | 126 | 49% |
| Domaine associé + sport | 50 | 20% |
| TOTAL | 255 | 100% |

[21] Voir l'article paru dans en 2014 dans *Métropolitiques* (déjà cité).
[22] N'ont été considérés comme adjoint·es en charge du sport que les adjoints dont la délégation comportait au moins la référence au terme « sport » (pouvant être décliné au pluriel ou en « sportif » ou « sportive »). Les termes utilisés pour définir les attributions des adjoint·es en charge du sport vont souvent au-delà de la simple appellation « sports » sans plus de précisions (comme 27,5 % d'entre eux).

Tout d'abord, un tiers des dénominations ne possèdent que le terme sport ou sports, ou des termes génériques (vie sportive, politique sportive, action sportive…). Les deux autres tiers sont des délégations dont le sport est associé à un autre domaine avant ou après le terme sport.

Si les intitulés des délégations ne permettent pas d'identifier l'ensemble du périmètre d'action des Adjoints au sport, ils permettent de révéler les principaux axes d'intervention prioritaires mis en avant par les communes.

Nous en proposons ainsi une analyse empirique des différents termes employés.

Tableau 6 : les termes utilisés pour les délégations des adjoints au sport[23]

| Termes utilisés dans les délégations | Nombre |
|---|---|
| Vie associative - associations - relation association - clubs - mouvement sportif | 54 |
| Équipements - bâtiments - patrimoine - gestion - régie | 29 |
| Jeunesse – enfance | 29 |
| Sport santé - bien-être - prévention - bien vieillir - art de vivre - mobilité active | 21 |
| Pratiques sportives - activités sportives, physiques- activités - libres - développement | 13 |
| Conseil de quartier - vie | 10 |
| Événements - grand - manifestation- festivités - événementiel | 10 |
| Inclusion - cohésion sociale - insertion | 9 |
| Sport pour tous - droit au sport - sport dans quartier, dans la ville - accès à la pratique - démocratisation | 8 |
| Citoyenneté - vie citoyenne | 6 |
| Loisirs - plein air | 6 |
| Politique de la ville | 6 |
| Éducation sportive - populaire | 5 |
| Sport professionnel - haut niveau - performance | 5 |
| Ville sportive - en mouvement - active | 5 |
| Communication - promotion | 4 |
| Équipement spécifique - piscine - château - centres sportifs municipaux | 4 |
| Parasport | 4 |
| Activités nautiques | 3 |
| Culture | 3 |
| Démocratie participative - Locale | 3 |
| Finances - budget participatif | 3 |
| Nautisme - port - maritimes | 3 |

[23] Le total des termes peut dépasser le nombre de communes concernées parce que certain·es adjoint·es sont parfois concerné·es par plusieurs catégories.

Avec 47 termes utilisés les appellations sont très diversifiées, d'autant qu'il n'existe, sur le contenu des délégations, aucune règle particulière à respecter. Certains peuvent être associés ou pas au secteur du sport, en fonction des collectivités et des responsabilités attribuées.

Deux pôles se détachent de l'analyse. Le premier pôle avec la vie associative, les équipements sportifs, la Jeunesse et le Sport-santé représente près de la moitié des délégations (48 %).

- La vie associative : le pilier municipal de la politique sportive.
  Avec 54 dénominations, le secteur associatif est le plus souvent cité dans les délégations, et perçu comme incontournable avec les bénévoles qui restent au cœur de la politique sportive locale.

- Les équipements sportifs et la jeunesse au coude à coude.
  Nous aurions pu penser que les équipements sportifs souvent évoqués avec les enjeux de la gestion technique et financière, arriveraient en première position, mais ils sont loin derrière les associations (29) et à égalité avec la jeunesse

- Le sport santé : un axe devenue stratégique
  La prévention, le bien-être, le bien vieillir, l'art de vivre, autant de dénominations pour définir le « sport santé » (21), un axe émergent qui s'installe désormais au niveau des politiques locales, avec les enjeux de santé publique, de sédentarité, et le vieillissement de la population française.

Le deuxième pôle avec les pratiques sportives, les évènements, l'inclusion et le sport pour tous.

- L'attention portée au développement des pratiques sportives, activités physiques, libres (13) marquent l'attention des communes aux différentes pratiques encadrées et libres. Les évènements et manifestations suivent derrière (10) et confirment l'enjeu du rayonnement des territoires par les évènements.
- L'inclusion et l'insertion (9) sont associées au sport comme un vecteur de cohésion sociale, dans la lignée du sport pour tous (9) pour développer l'accès au plus grand nombre.
- Suivent les délégations en lien avec la citoyenneté, les loisirs, et la politique de la ville (6), puis l'éducation et le sport professionnel ou de haut niveau (5) à un degré moindre.

D'autres délégations sont associées directement à un organisme parapublic (Office municipal des sports), un évènement sportif (Tour de France) ou encore un site patrimonial (Château d'Olonne) pour marquer la représentation de la commune et l'attachement au territoire.

Les thèmes de la culture, comme le monde scolaire et l'éducation sont peu associés car il existe fréquemment un·e adjoint·e à l'éducation ou à la culture dans les communes.

On retrouve, de manière encore plus sporadique, tout un ensemble de termes allant des jumelages, des fêtes, de l'olympisme, jusqu'à l'évocation de l'écologie, du numérique, de la cause animale (!).

### 3.1.5.2 Les conseillers municipaux délégués au sport

Tableau 7 : Les villes avec ou sans conseiller·e délégué·e au sport

| Type de ville | Nombre | % |
|---|---|---|
| Villes avec conseiller·e délégué·e au sport | 152 | 53,3 % |
| Villes sans conseiller·e délégué·e au sport | 133 | 46,7 % |
| Total villes étudiées | 285 | 100,0 % |

Sur 285 villes étudiées, 152 ont désigné un·e conseiller·e municipal·e délégué·e au sport (53 %) comparativement à 89.5% d'adjoint·es au sport, et 133 n'en disposent pas (47 %).

Tableau 8 : Les principaux termes employés pour les délégations des conseillers municipaux délégués au sport

| Termes utilisés dans les délégations | Nombre |
|---|---|
| Sport santé - bien-être - APS santé - prévention | 25 |
| Vie associative - club - bénévolat - amateur | 20 |
| Équipements - sécurité - travaux - aires de jeux - entretien | 19 |
| Événements - manifestations - événementiel - cérémonies | 16 |
| Pratiques sportives - provençale - libre/urbaine - marche - activités - plein air - sport collectif - émergente - APS | 13 |
| Parasport - handiplage - handicap | 10 |
| Inclusion - sport inclusif - insertion | 9 |
| Sport pour tous - accès | 9 |
| Animations - programmation | 6 |
| Équipement cité - piscine - école danse - Parc auto - aérodrome - hippodrome | 5 |
| Organisme cité - ANDES - Profession sport - association nationale - fédérations - OMS | 5 |
| Sport de haut niveau - professionnel | 5 |
| Sport scolaire - périscolaire - sport école - affaires | 5 |
| Communication - promotion - image | 4 |
| Conseil de quartier | 4 |
| Culture - animation | 4 |
| Éducation - laïcité - populaire - sportive | 4 |
| Mobilités douces - piste/plan vélo - actives | 4 |
| Citoyenneté - laïcité - valeurs républicaines - comportement espace public | 3 |
| Jeunesse | 3 |
| Urbanisme - résidentiel - schéma directeur | 3 |

À la première analyse, sur les 37 termes différents des intitulés des délégations, il ressort assez nettement un bloc de six délégations qui regroupe 52 % des délégations.

La première particularité vient de la première place du sport-santé (25) devant la vie associative (20) et les équipements (19), et les parasports (10) qui marquent un engagement concret des villes en matière de politique publique.

Suivent derrière les animations (6), les équipements cités, les représentations auprès d'organismes locaux (OMS) ou nationaux (ANDES, fédération), le sport professionnel/de haut niveau, et le sport scolaire (5)

Plus globalement les délégations des conseillers municipaux sont davantage concentrées sur des actions plus opérationnelles, sur des politiques sectorielles, et des organismes ciblés.

### 3.1.6 Les différentes compositions des exécutifs locaux en charge du sport

- 30 villes n'ont pas désigné d'adjoint·e au sport qui a été suppléé·e par un·e conseiller·e délégué·e

- 125 Villes ont désigné un·e seul·e adjoint·e au sport sans conseiller municipal

- 93 villes ont désigné un adjoint au sport avec un conseiller municipal délégué au sport (44 %)

- 26 villes ont désigné un adjoint au sport avec deux conseillers municipaux délégués au sport (12%). Ce cas se retrouve principalement dans les villes de + 50 000 habitants avec des intitulés spécifiques.

- 6 villes disposent de deux adjoints en charge du sport.
  De manière générale, les intitulés apparaissent toujours complémentaires : le premier adjoint dispose d'une délégation générale quand le deuxième adjoint a une délégation spécifique (Orléans, Chalon-sur-Saône, Narbonne).
  Ou alors les rôles sont inversés le premier disposant d'un champ d'intervention spécifique du sport, quand le deuxième dispose d'une délégation plus large (La Rochelle et Cherbourg).
  Le dernier cas est la segmentation de la délégation sport avec des champs respectifs (Draguignan).

  Toutefois, la tendance avec un exécutif de de deux adjoints au sport est plutôt à la spécialisation de l'intitulé du deuxième adjoint avec des intitulés tels que les manifestations sportives, les sports féminins, la commission de sécurité, le Tour de France, les équipements sportifs.

- 4 villes ont désigné un adjoint au sport avec 3 conseillers municipaux délégués au sport : Aulnay-sous-Bois, Beauvais, Hyères, Niort

Tableau 6 : Focus sur les délégations des villes disposant d'un adjoint au sport et de 3 conseillers municipaux délégués au sport

| Ville | Intitulé adjoint·e | Conseiller·e municipal·e 1 | Conseiller·e municipal·e 2 | Conseiller·e municipal·e 3 |
|---|---|---|---|---|
| Aulnay-sous-Bois | Vie locale, associative et sportive | Manifestations sportives | Mobilités douces - Plan vélo | Modernisation des équipements sportifs |
| Beauvais | Sports | Animations sportives et sport santé | Clubs | Entretien et réhabilitation des équipements sportifs |
| Hyères | Finances, Régies municipales, Sports | Sports nautiques, Iles et plages | Sports collectifs | Écoles Municipales des Sports, sports scolaires |
| Niort | Sports, sport santé, handisport, sport dans la ville | Sports et handisport | Mobilités et plan vélo | Sports et sport santé |

Globalement les adjoints au sport gardent la vision politique et stratégique, la cohérence et la coordination de la politique sportive, la relation avec le maire, et les moyens (budget, équipements).

Le rôle complémentaire des conseillers municipaux étant plus axé sur le plan opérationnel, des équipements et établissements cités, des domaines spécifiques du sport, des organismes, des établissements.

- Le cas exceptionnel **:** la ville de Valence a désigné un adjoint au sport et 5 conseiller·es délégué·es en charge du sport

| Ville | Intitué Adjoint | Conseiller municipal 1 | Conseiller municipal 2 | Conseiller municipal 3 | Conseiller municipal 4 | Conseiller municipal 5 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Valence | Sports | Promotion des valeurs républicaines (laïcité, égalité…), équipements sportifs | Handicap, Relations sportives | Équipements de quartier associatifs, sport universitaire et scolaire | Manifestations et événements sportifs | Événements associatifs, sport et qualité de vie, Conseil municipal des jeunes (CMJ) |

À partir de l'analyse des différents exécutifs locaux composés des adjoints et conseillers municipaux délégués au sport, quatre modèles de gouvernance des exécutifs municipaux :

1. Le modèle « chapeau »
L'adjoint·e a une délégation « sport » et chapeaute les conseiller·es axé·es sur des secteurs ou des filières : l'animation, le nautisme, sport scolaire, les associations… (Colmar, Chalon-sur-Saône, Beauvais).

2. Le modèle « miroir »
L'adjoint·e a plusieurs délégations sectorielles « sport » avec l'appui opérationnel d'un·e conseiller·e municipal·e sur ses délégations (Toulon, Cannes, Niort).

3. Le modèle « adossé »
L'adjoint·e au sport dispose d'un portefeuille élargi (affaires générales, personnel, finances) auquel est adossée la délégation sport ou une thématique spécifique telle que le sport-santé ou le sport professionnel. Il s'agit souvent d'un élu occupant un rang élevé dans l'exécutif municipal (La Rochelle, Boulogne, Hyères)

4. Le modèle « segmenté »
L'adjoint·e dispose d'une délégation sport sectorielle qui est complétée par les délégations d'un·e conseiller·e municipal·e telles que le sport professionnel/sport amateur, associations / sport-santé… (Toulouse, Sète)

## 3.2 Les élu·es communautaires : vice-président·es en charge du sport, président·es, conseiller·es communautaires en charge du sport

Comme cela avait été annoncé en méthodologie, les analyses produites ci-dessous sont moins fouillées que dans le cas des villes, il faut donc les prendre avec un peu plus de recul. Il a cependant été possible de repérer la plupart des vice-président·es en charge du sport.

Le renouvellement de l'échelon intercommunal a suivi la tendance des communes : 65 % des présidents ont été réélus, et 35 % nouvellement élus.

- Âge moyen

Les vice-président·es en charge du sport sont globalement un peu plus jeunes que leurs collègues au sein des exécutifs (ensemble des VP) avec une moyenne respectivement de 53,7 ans et 56,7 ans en début de mandat
Les adjoint·es en charge du sport dans les municipalités étant plus jeunes en moyenne avec 51,1 ans

Si on les compare avec leurs collègues adjoint·es dans leur ensemble, on trouve tout de même beaucoup plus de 60 ans et + : 35,5 % chez les VP en charge du sport contre 21,6 % chez les adjoint·es ; mais globalement, les vice-présidences sont très souvent confiées aux plus âgé·es : 42,7 % des vice-président·es ont 60 ans et plus.

- Répartition hommes / femmes

Tableau 9 : Sexe des vice-président·es en charge du sport

| Type de ville | Femmes | Hommes | Total |
|---|---|---|---|
| Ville périphérique | 31,6 % | 68,4 % | 100,0 % |
| Ville centre | 12,1 % | 87,9 % | 100,0 % |
| Total | 16,9 % | 83,1 % | 100,0 % |

Concernant la répartition entre hommes et femmes, le déséquilibre déjà constaté chez les adjoint·es en charge du sport est encore accentué chez leurs collègues communautaires, puisque les femmes n'obtiennent que 16,9 % de vice-présidences en charge du sport.

Mais ces chiffres doivent être mis en relation avec la proportion de femmes au sein des exécutifs communautaires : les vice-présidences communautaires ne font pas l'objet, comme pour les adjoint·es des municipalités, d'une élection au scrutin de liste, donc la loi sur la parité ne s'applique pas. Ainsi, dans le mandat actuel des villes de plus de 30 000 habitants, il y a presque autant d'adjointes que d'adjoints (49,8 %/50,2 %).

En revanche, dans les structures intercommunales de plus de 50 000 habitant·es étudiées, on ne trouve que 27,6 % de femmes dans les exécutifs intercommunaux – 29 % si l'on ne prend que les vice-président·es – ce pourcentage monte à 42,4 % pour les simples conseillers communautaires).

L'une des raisons principales de ce déséquilibre de sexe est que les maires sont de manière écrasante des hommes, et que dans la plupart des cas, notamment dans les petites communes, les maires héritent d'un poste de vice-président du conseil communautaire. On constate donc que les vice-présidences en charge du sport sont toujours moins féminisées que les autres vice-présidences.

- Catégories socioprofessionnelles (CSP)

Le sport est plus sélectif socialement dans les communautés que dans les villes, puisque, pour une moyenne de 60,8 % de CPIS pour l'ensemble des Vice-présidents, celles et ceux en charge du sport grimpent à 66,0 %,

Cette sélectivité sociale n'est pas confirmée de l'autre côté de l'échelle sociale, puisque, même si les pourcentages sont relativement faibles, on trouve plus de deux fois plus d'employé·es et d'ouvrier·es chez les VP en charge du sport que parmi l'ensemble des VP (15,1 % contre 7,1 %). À noter que l'on ne trouve pas un·e seul·e ouvrier·e aux postes de responsabilité du sport ou de la culture.

- Rang dans l'exécutif communautaire

Le rang moyen des vice-président·es au sport dans la hiérarchie des exécutifs communautaires se situe à peu près au milieu du tableau : si on prend un nombre fictif de 20 vice-président·es, ils et elles se situeraient à la 11$^{e}$ place.

- Ville de provenance (ville centre ou ville périphérique)

Les présidences des conseils communautaires sont occupées à 74 % par des maires des villes centres, ce qui marque le poids politique de la ville principale du territoire.

Tableau 10 : la provenance des vice-présidents en charge du sport (ville périphérique ou ville centre) en fonction du rang occupé

| Type de ville | VP 1er tiers | VP 2e tiers | VP 3e tiers | Total |
|---|---|---|---|---|
| Ville périphérique | 31,6 % | 47,4 % | 21,1 % | 100,0 % |
| Ville centre | 19,3 % | 40,4 % | 40,4 % | 100,0 % |
| Total | 22,4 % | 42,1 % | 35,5 % | 100,0 % |

En approfondissant l'analyse du rang par tiers, les villes périphériques se détachent assez nettement de la ville centre surtout dans le 1$^{er}$ tiers (+12,3 points) et le 2$^{ème}$ tiers (+ 7 points) qui représentent ainsi presque 80 % des vice-président·es dans les villes périphériques (et que 60 % dans les villes centres). Cela signifie que l'adjoint·e au maire de la ville centre n'est pas automatiquement désigné à la vice-présidence des sports de l'intercommunalité concernée.

Les vice-président·es (faisant partie du bureau communautaire) sont souvent des maires des communes membres, ce qui peut expliquer l'absence de lien entre la fonction d'adjoint·e au maire et de vice-président·e pour un même domaine (comme le sport par exemple).

### 3.2.1 L'analyse des intitulés des délégations « sport » des vice-présidents en charge du sport

Ont été étudiées 154 conseils communautaires. Parmi eux, 78 ont une vice-présidence consacrée aux sports, soit 51 %. Et parmi ces vice-présidents, 70 % sont des maires.

C'est beaucoup moins que dans les délégations sports des communes attribuées aux adjoint·es au maire (89.5 %).

Tableau 11 : les typologies de délégations des vice-présidents au sport

| Délégations des vice-présidence déléguées au sport | Nombre | % |
|---|---|---|
| Sport, politique sportive, action sportive, délégué au sport, développement sportif | 22 | 28 % |
| Sport + domaine associé | 29 | 37 % |
| Domaine associé + sport | 27 | 35 % |
| TOTAL | 78 | 100 % |

Parmi les 78 délégations, 28 % sont exclusivement consacrées au sport, le sport est cité en premier et associé à un autre domaine (37 %) ou il figure à la suite du domaine associé (35 %).

Tableau 12 : les termes utilisés dans les délégations des vice-présidents délégués au sport

| Termes utilisés dans les délégations de la vice-présidence au sport | Nombre |
|---|---|
| Équipements sportifs - gestion - entretien | 26 |
| Culture | 10 |
| Équipement cité - Bases de loisirs - piscine - terrain multisports - parc d'activités - golf | 7 |
| Mobilités douces | 5 |
| Politique cyclable - aménagement - piste - itinéraire | 4 |
| Sport haut niveau - professionnel | 4 |
| Enseignement supérieur | 3 |
| Événements | 3 |
| Vie associative - relations clubs | 3 |
| Économie sociale et solidaire | 2 |
| Jeunesse | 2 |
| Loisirs - loisirs aquatiques | 2 |
| Politique de la ville | 2 |
| Sport Santé | 2 |
| Tourisme | 2 |
| Transport | 2 |
| Accessibilité | 1 |
| Agriculture | 1 |
| Autorités coutumières | 1 |
| Citoyenneté | 1 |

Les résultats de ce tableau sont limpides : les équipements sportifs caracolent en tête des dénominations associées aux vice-président·es délégué·es au sport (26) avec l'ajout des équipements cités dont les piscines (7), loin devant la culture (10).

Un deuxième bloc apparaît autour des mobilités douces (7) et du plan vélo (5), suivi du sport professionnel de haut niveau (5).
À un degré moindre, on retrouve l'enseignement supérieur, les évènements et la vie associative (3)

À noter que de termes structurants apparaissent dans les délégations comme schéma directeur, réseau des équipements, transition énergétique, Grand projet, qui rappellent la dimension plus large du champ intercommunal comme les termes « politique », le « rayonnement » du territoire et l'événementiel.

On retrouve dans le secteur communautaire ce qui différenciait les grandes villes des plus petites communes dans l'étude du mandat de 2008-2014, où les enjeux d'identité du territoire prenaient le pas sur le rapport de proximité avec le mouvement sportif[24].
Inversement, la vie associative et la relation aux clubs sportifs sont très rarement mentionnés et restent liées principalement avec les communes.

### 3.2.2 L'analyse des délégations des conseiller·es communautaires délégué·es au sport

Tableau 13 : Les conseils communautaires disposant d'un·e conseiller·e communautaire délégué·e au sport

| Conseil communautaire | Nombre | % |
|---|---|---|
| Avec conseiller communautaire délégué au sport | 43 | 27,9% |
| Sans conseiller communautaire délégué au sport | 111 | 72,1% |
| Total | 154 | 100,0% |

Les conseillers communautaires délégués au sport sont moins nombreux (43) que leurs collègues vice-présidents délégués au sport (78)

Tableau 14 : Les types de délégations des conseillers communautaires délégués au sport

| Délégations Conseillers communautaires au Sport | Nombre | % |
|---|---|---|
| Sport + domaine associé | 27 | 63% |
| Sport, (politique-, action-, délégué, développement) sportif | 8 | 19% |
| Domaine associé + sport | 8 | 19% |
| TOTAL | 43 | 100% |

[24] Voir l'article paru en 2016 dans *Sciences sociales et sport* (déjà cité).

Seulement huit conseillers communautaires ont une délégation exclusivement consacrée au sport (10 %), le sport est plus souvent cité en premier et associé à un autre domaine (63 %) ou il figure à la suite du domaine associé (19 %).

Ces chiffres peuvent paraître logique au regard des vice-présidents en charge du sport disposant d'une délégation, et de leur rôle complémentaire dans un domaine spécifique.

Tableau 15 : Les termes utilisés dans les délégations des conseillers communautaires délégués au sport

| Autres termes utilisés dans les délégations du Conseiller communautaire au sport | Nombre |
|---|---|
| Équipements sportifs - gestion - entretien | 17 |
| Événements - grands événements | 5 |
| Sport de haut niveau | 5 |
| Politique vélo - schéma cyclable | 3 |
| Culture | 2 |
| Équipement cité - palais des sports - piscine | 2 |
| Sport de nature - grandes heures natures | 2 |
| Sport santé - mentale | 2 |
| Jeunesse | 1 |
| Loisirs | 1 |
| Mobilités douces | 1 |
| Attractivité | 1 |
| Relations fédérations | 1 |
| Sport professionnel | 1 |
| Affaires générales | 1 |
| Vie associative | 1 |
| Ruralité sportive | 1 |
| Solidarité | 1 |
| Bien-être animal | 1 |
| Sport pour tous | 1 |

Parmi la vingtaine de termes différents utilisés, les équipements sportifs arrivent largement en tête dans les dénominations des 43 conseillers communautaires (17) avec les équipements cités (2), devant les évènements de grande taille (5), le sport de haut niveau (5) et la politique cyclable (3) et les mobilités douces qui s'installent dans le giron intercommunal.

Les cas spécifiques sur les délégations sport au sein des conseils communautaires :

- Quinze conseils communautaires ont un·e vice-président·e et un·e conseiller·e en charge du sport.
  L'analyse fait ressortir seulement 1/3 avec une délégation exclusive au sport des vice-présidents, les deux autres tiers étant une délégation avec une délégation partielle au

sport ou un domaine associé. Du côté des conseillers municipaux, leur délégation est largement dédiée à un champ partiel du sport, seulement 2 sur 15 ont une délégation sport exclusive.

- Trois conseils communautaires disposent d'un·e vice-président·e en charge des sports et de deux conseiller·es délégué·es aux activités sportives (Bordeaux métropole, Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée), avec des termes portant sur les mobilités douces, le plan vélo et le sport chez les jeunes.

- Colmar Agglomération dispose de deux vice-présidents dédiés à l'activité physique ; le premier au Plan de mobilité et aménagement cyclable, le deuxième à la Base nautique.

## 3.3. La comparaison avec les élus locaux à la culture (adjoints et élus communautaires)

### 3.3.1 Les adjoints au maire à la culture

Un premier travail a déjà été réalisé sur cette question[25], mais ne portait que sur un échantillon de 79 villes.

Afin de mieux cerner la place du sport, le choix s'est porté sur les élu·es en charge de la culture, une thématique souvent associée ou opposée au sport, notamment du fait que ce sont des domaines où l'action politique et le soutien ne sont soumis à aucune obligation légale (en dehors de l'entretien des bâtiments déjà existants).
Il est d'ailleurs intéressant de constater qu'il n'est pas rare que ces deux attributions soient contiguës dans l'ordre du tableau de l'exécutif.

Plus prosaïquement, il est courant de comparer les budgets locaux et nationaux de ces deux domaines, qui provoquent le sentiment prégnant, dans le milieu du sport, que la culture est souvent privilégiée par les élites par rapport au sport.

- Âge moyen

Les adjoint·es en charge de la culture ont une moyenne d'âge de 54,3 ans, plus âgé·es que leurs collègues adjoint·es et même que les maires (qui ont 53,8 ans en moyenne).
Ils sont également plus âgé·es que leurs homologues du sport (51,1 ans) : les plus de 60 ans représentent 37,9 % de ces adjoint·es (*versus* 22,7 % pour le sport).

Lorsque l'on détaille les résultats selon la taille de la commune, une autre différence apparaît. Plus la taille de la commune augmente, des plus petites villes (30 à 50 000 habitants) aux plus grandes (80 000 habitants et plus), plus les adjoint·es en charge de la culture s'étalent sur l'ensemble des tranches d'âge (la tranche la plus représentée – les 50-69 ans – passe de 57,6 % à 45,5 % au profit des autres tranches).

C'est tout l'inverse pour les adjoint·es en charge du sport, dont les âges se concentrent vers des âges moyens : la part la plus importante (les 40-59 ans) passent de 56,8 % à 70,9 %.

- Répartition hommes / femmes

Dans ce domaine que les adjoint·es en charge de la culture et du sport s'opposent le plus avec respectivement 60,5 % et 27.5 % de femmes.

- Catégories socioprofessionnelles (CSP)

Le profil des adjoint·es en charge de la culture est assez proche de leurs homologues aux sports quand la culture ou le sport est leur seule attribution.

[25] Voir l'article paru en 2016 dans *Sciences sociales et sport* (déjà cité).

En revanche, quand d'autres attributions sont associées à la culture, le profil devient plus sélectif socialement : 68,9 % de CPIS pour la culture contre 61,0 % pour le sport, et 7,5 % d'employés et ouvriers pour la culture, contre 15,0 % pour le sport, soit deux fois plus.

- Rang dans l'exécutif municipal

Les adjoint·es en charge de la culture se situent dans une position plus élevée (4,7 sur 10) que le sport (5.9/10), mais loin derrière des attributions plus prestigieuses comme les finances ou l'urbanisme[26].

- L'analyse des intitulés des délégations des adjoints à la culture

Tableau 16 : le nombre d'adjoints à la culture dans le panel de villes étudiées

| Type de ville | Nombre | % |
|---|---|---|
| Villes avec adjoint·e en charge de la culture | 259 | 90,9 % |
| Villes sans adjoint·e en charge de la culture | 26 | 9,1 % |
| Total villes étudiées | 285 | 100,0 % |

Sur 285 villes étudiées, 259 ont désigné un·e adjoint·e en charge de la culture (91 %) et 26 n'en disposent pas (9 %). Des chiffres quasi-identique aux adjoints au sport avec 89,5 %.

Tableau 17 : les principaux termes employés pour les délégations des Adjoints à la culture

| Autres termes utilisés dans les délégations | Nombre |
|---|---|
| Patrimoine - équipement culturel | 82 |
| Événements - grands - événementiel - festivités | 28 |
| Éducation, enseignement | 17 |
| Arts - pratique - design - école | 16 |
| Tourisme | 16 |
| Mémoire / archives | 13 |
| Vie associative | 13 |
| Relations internationales, extérieures | 12 |
| Animation - culturelle | 9 |
| Jumelage | 9 |
| Rayonnement | 9 |
| Relations associations culturelles | 9 |
| Communication | 7 |
| Ville - créative - heureuse - innovante - culturelle - dynamique - cœur de … | 7 |
| Droits culturels | 6 |
| Droits des femmes | 6 |
| Établissement cité : livre - collectivité - cinéma - batellerie - visitation - théâtre | 6 |
| Jeunesse | 6 |
| Événement cité : festival, festivités fêtes | 5 |
| Industries culturelles | 4 |
| Lecture publique | 4 |
| Politique de la ville -culture urbaine | 4 |
| Quartier | 4 |

[26] Ces attributions n'ont pas été explorées dans cette enquête, mais dans celle déjà évoquée dans la note précédente.

Parmi les 63 termes différents utilisés pour les délégations des adjoints à la culture, les huit premiers termes les plus cités représentent plus de 56 % des délégations des Adjoints à la culture.
Le patrimoine culturel est loin seul devant en tête (82) avec près de 20 % des délégations concernées devant les évènements (28) dans leur rôle de rayonnement et d'animation du territoire, et l'éducation populaire – artistique – culturelle (17).

Les arts et le tourisme sont ex-aequo (16), devant le duo mémoire et vie associative (13) et les relations internationales (12).
Viennent ensuite l'animation, les jumelages, le rayonnement et les relations avec les associations (9).

Si on retrouve des dénominateurs communs entre la culture et le sport, pour les évènements, l'éducation, voire les relations internationales ; le patrimoine, le tourisme et la vie associative se distinguent nettement : les deux premiers sont largement plus cités dans la culture, alors que le dernier est la première délégation dans le sport.

### 3.3.2 Les vice-présidents en charge de la culture (intercommunalité)

- Âge moyen

Les vice-présidents en charge de la culture ont une moyenne d'âge de 54,7 ans et globalement plus jeunes que l'ensemble de leurs collègues vice-présidents avec une proportion un peu plus importante de la tranche d'âge la plus élevée (plus de 70 ans).

Les vice-présidents en charge du sport étant légèrement plus jeunes avec 53,7 ans en moyenne.

- Répartition hommes / femmes

Tableau 18 : sexe des vice-président·es en charge de la culture selon que leur appartenance ou pas à la ville centre

| Type de ville | Femmes | Hommes | Total |
|---|---|---|---|
| Ville périphérique | 46,2 % | 53,8 % | 100,0 % |
| Ville centre | 46,4 % | 53,6 % | 100,0 % |
| Total général | 46,3 % | 53,7 % | 100,0 % |

On s'approche ici de la parité avec 46,3 % de femmes conseillères communautaires, que ce soit dans la ville centre ou les villes périphériques, à la différence notable de leurs homologues aux sports (16,9 %).

- Catégories socioprofessionnelles (CSP)

La culture est particulièrement plus sélective socialement dans les conseils communautaires que dans les villes, avec 78,6 % des vice-président·es en charge de la culture issu·es des CPIS, au-dessus même de la moyenne des président·es de conseils communautaires (69,4 %).
À comparer avec les 66 % de CPIS chez leurs homologues du sport, et les 60,8 % de CPIS pour l'ensemble des vice-président·es.

- Rang dans l'exécutif intercommunal

On retrouve dans les conseils communautaires environ deux-tiers des vice-présidences dédiées à la culture, quand leurs collègues en charge du sport sont un sur deux.

Le rang moyen des vice-président·es à la culture dans la hiérarchie des exécutifs communautaires est très proche de celles et ceux en charge du sport.
Sur la base d'un effectif de 20 vice-président·es, ils et elles se situent au milieu du tableau, à la 10e place (quand le sport est à la 11e place).

Tableau 19 : le rang des vice-présidents à la culture selon leur provenance (ville centre ou périphérique)

| Type de ville | Adj 1er tiers | Adj 2e tiers | Adj 3e tiers | Total |
|---|---|---|---|---|
| Ville périphérique | 36,0 % | 32,0 % | 32,0 % | 100,0 % |
| Ville centre | 35,3 % | 33,8 % | 30,9 % | 100,0 % |
| Total | 35,5 % | 33,3 % | 31,2 % | 100,0 % |

Le rang hiérarchique des vice-présidents à la culture est réparti de manière équilibrée et assez remarquable dans les trois tiers des exécutifs communautaires.
Il n'y a donc pas véritablement de sélectivité selon leur provenance de la ville centre ou la ville périphérique.

Une différence notable avec les vice-présidents en charge du sport qui viennent plus fortement des villes périphériques (31.6 %) que de la ville-centre (19.3 %).

- L'analyse des intitulés des délégations des vice-présidents à la culture

Tableau 20 : le nombre de vice-président·es à la culture dans le panel de villes

| Intercommunalités | Nombre | % |
|---|---|---|
| Avec vice-président·e à la culture | 94 | 61,0 % |
| Sans vice-président·e à la culture | 60 | 39,0 % |
| Total | 154 | 100,0 % |

Sur le panel de 154 conseils communautaires, 94 disposent d'une vice-présidence dédiée à la culture (61 %) et 60 n'en disposent pas (39 %). La culture est mieux représentée que le secteur sport (51 %) à ce niveau-là.

Tableau 21 : les types de délégations de la vice-présidence à la culture

| Délégations Vice-présidence à la culture | Nombre | % |
|---|---|---|
| Culture seule, ou (vie, politique, développement, rayonnement) culturel | 20 | 21% |
| Culture ou (vie, politique, développement, rayonnement) culturel + domaine associé | 52 | 55% |
| Domaine associé + culture | 22 | 23% |
| TOTAL | 94 | 100% |

21 % seulement des délégations est consacrée exclusivement à la culture, qui est bien plus souvent citée en premier, puis associée à un autre domaine (55 %) ou à la suite d'un autre domaine (23 %).

Tableau 22 : les termes utilisés dans les délégations de la vice-présidence à la culture

| Autres termes utilisés dans les délégations | Nombre |
|---|---|
| Patrimoine - équipement | 39 |
| Établissement cité : cinéma - bibliothèque - conservatoire - école musique - danse - médiathèque | 10 |
| Tourisme | 9 |
| Sport - équipements sportifs | 6 |
| Enseignement - supérieur | 5 |
| Événements | 4 |
| Attractivité | 3 |
| Éducation, populaire - artistique | 3 |
| Équipement cité - parc des expo | 3 |
| Numérique | 3 |
| Politique de la ville - culture urbaine | 3 |
| Arts – pratique -design - école | 2 |
| Citoyenneté | 2 |
| Communication | 2 |
| Création et initiative territoriale | 2 |
| Droits culturels | 2 |
| Langue occitane - basques | 2 |
| Tradition | 2 |

Parmi les 44 termes différents employés, le patrimoine et les équipements culturels (39) sont cités plus d'une fois sur deux avec les établissements (10), loin devant le tourisme (9) qui fait une apparition remarquée, et dénote le lien bien plus étroit entre la culture et le tourisme, que le sport et le tourisme.

Le sport et les équipements sportifs sont au pied du podium (6) devant l'enseignement supérieur (5) et les évènements (4).

L'attractivité, l'éducation, le numérique et la politique de la ville sont associés (3) à plusieurs reprises aux politiques intercommunales culturelles.

## Synthèse générale

Les élues locales et élus locaux en charge du sport dans les villes de plus de 30 000 habitants ressemblent aux autres membres des exécutifs locaux : ils et elles sont plus âgé·es que celles et ceux qu'ils représentent, et sont très majoritairement issus de la catégorie des cadres supérieurs.

Mais ils sont également différents : ils font partie des adjoint·es les moins féminisés et sont, plus souvent que les autres, issus des classes populaires, ce qui ne les favorise pas forcément au regard de leur poids politique au sein des exécutifs ; cette différence, notamment par rapport à leurs collègues de la culture, se traduit par un rang moyen de 5,9/10 dans la hiérarchie des adjoint·es.

La dénomination de leurs attributions se résume le plus souvent au(x) sport(s), mais on trouve aussi de nombreuses thématiques associées en premier lieu à la vie associative, aux équipements sportifs, à la jeunesse et au sport-santé. Plus de la moitié des adjoint·es en charge du sport se font accompagner dans leur mandat de conseiller·es délégué·es, selon quatre logiques différentes : les modèles « chapeau », « miroir », « adossé » ou « segmenté ». Leurs délégations sont davantage concentrées sur des actions plus opérationnelles, des politiques sectorielles, et des organismes ciblés.

Dans le cas des intercommunalités, les vice-présidences en charge du sport sont occupées à plus de deux-tiers par des maires, et leur rang moyen dans la hiérarchie des exécutifs communautaires est de 11/20. Leurs attributions relèvent généralement de champs d'intervention plus larges illustrant le caractère transversal des enjeux sportifs à l'échelle intercommunale.

## Les 15 chiffres clés de l'étude

- 62,1 % des adjoints au sport ne l'ont pas été dans le précédent mandat
- 51,1 ans : l'âge moyen des adjoint·es en charge du sport (+10,3 ans par rapport à la population de 18 ans et plus)
- 27,3 % des adjoint·es au sport sont des femmes (51,4 % dans la population de 18 ans et plus)
- 5,9/10 : le rang hiérarchique moyen des adjoint·es au sport (4,7/10 pour la culture)
- 89,5 % des villes ont désigné un·e adjoint·e au maire en charge du sport
- 53 % des villes ont désigné un·e conseiller·e municipal·e en charge du sport
- 11/20 : le rang hiérarchique moyen des vice-président·es en charge du sport
- 51 % des intercommunalités étudiées ont consacré une vice-présidence au sport
- 74 % des présidences des conseils communautaires sont occupées par les maires des villes-centres
- 70 % des vice-président·es en charge du sport sont des maires
- 27,9 % des intercommunalités (154) ont désigné un·e conseiller·e communautaire délégué·e au sport
- 54,3 ans : l'âge moyen des adjoint·es à la culture
- 60,5 % des adjoint·es à la culture sont des femmes et 29,5 % des hommes
- 90,9 % des villes ont désigné un·e adjoint·e à la culture
- 61 % des intercommunalités étudiées ont consacré une vice-présidence à la culture